



CONSEIL MUNICIPAL DE CERILLY DU 15 NOVEMBRE 2022

COMPTE RENDU

Le 15 novembre 2022, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabien THEVENOUX.

Présents : Madame Christelle CHABOT, Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nolwenn GALMARD, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX

Absents excusés : Claire LAYBROS, Thierry LASSAUZÉ

Procurations : Claire LAYBROS à Fabien THEVENOUX, Thierry LASSAUZÉ à Véronique PAULMIER

Secrétaire de séance : Nolwenn GALMARD

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'avant-projet définitif des travaux relatifs à la création d'un local professionnel et d'un tiers-lieu au 15 rue Marx Dormoy établi par le maître d'œuvre la SCPA LMN pour la somme de 487 000,00 € HT, ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel global se décomposant comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Achat du bien immobilier	135 000,00		
Travaux (répartis sur 12 lots)	487 000,00	LEADER	53 476,00
		DSIL	124 626,00
		Département	215 820,00
Maîtrise d'œuvre	48 700,00	Région	46 763,00
		Com Com	15 000,00
Frais annexes et imprévus	48 700,00	Autofinancement	263 715,00
TOTAL GENERAL	719 400,00	TOTAL GENERAL	719 400,00

et **DECIDE** de poursuivre l'instruction des demandes de subvention en cours.

DECIDE d'accepter le projet de bail établi par les services immobiliers de la Poste, au profit de la Banque Postale et ce, suite à l'adjonction d'une Maison France Services au sein de ces locaux situés au 58 avenue Jean Jaurès. Le projet à effet du 1^{er} avril 2023 prévoit un bail sur 9 ans pour une surface occupée de 117,60 m² et un loyer annuel de 8 860,00 € HT.

DECIDE d'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs au 1^{er} janvier 2023.

APPROUVE le tarif des cavurnes nouvellement mises à disposition au cimetière communal :

CAVURNE	Souscription	Renouvellement
Nombre d'urnes		4
Durée de 15 ans	600,00 €	600,00 €
Durée de 30 ans	900,00 €	900,00 €
Durée de 50 ans	1 400,00 €	1 400,00 €

DECIDE d'approuver les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2023.

PREND ACTE du rapport d'activité remis par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais sur l'exercice 2021.

DECIDE d'approuver le projet de protocole d'accord entre l'association internationale « Les Amis de Charles-Louis Philippe » et la municipalité, l'objectif étant de réactualiser les missions de chacun quant à l'entretien du Musée Charles-Louis Philippe et à la gestion de ses fonds culturels.

Cérilly, le 28 Novembre 2022

Le Maire,

Fabien THEVENOUX